

Commission Population et Développement
44e session – 12 avril 2011

Déclaration de la Belgique

Monsieur le Président,

Il y aura 7 milliards d'humains avant la fin 2011. Le scénario moyen du Secrétariat prévoit que ce chiffre passera probablement à 9,15 Milliards en 2050, et il y a de bonnes raisons de penser que ce scénario est probablement trop optimiste. Ce sont là des éléments alarmants pour le développement durable de notre planète.

Face à cette pression démographique et à ses effets néfastes sur le développement, le programme d'action du Caire adopté en 1994 garde plus que jamais toute son actualité. Le rapport du Secrétaire Général fait en effet bien ce lien entre développement et taux de fécondité. Une chance d'éducation pour les enfants et les jeunes, une nourriture en suffisance, des soins de santé adaptés aux besoins de la population, y compris de femmes et des enfants, sont des effets directs de la baisse du taux de fécondité.

La Belgique est particulièrement attachée aux acquis du plan d'action du Caire. Le chapitre VII du plan d'action est une pierre angulaire en matière de droits de la santé reproductive. La Belgique soutient totalement les principes exprimés par la Présidence européenne dans sa déclaration.

Sur le plan national, la Belgique fait partie des pays à espérance de vie élevée et faible fécondité. Le premier souci démographique du pays est donc, comme pour beaucoup de pays industrialisés, le vieillissement de sa population. La Belgique a développé des programmes communautaires consacrés essentiellement aux soins de la petite enfance, à l'éducation affective et sexuelle pour les adolescents, ainsi que des centres de planning familial particulièrement développés avec une aide particulière destinée aux jeunes adolescents. Compte tenu du taux de natalité assez bas, la Belgique développe également des politiques positives vis-à-vis des familles comme par exemple des congés parentaux et allocations familiales.

En cette année où l'ECOSOC se penchera particulièrement sur les Objectifs du Millénaire en matière d'éducation, nous souhaitons aussi réaffirmer que l'éducation aux droits de la santé reproductive est primordiale. Cette éducation de qualité doit toucher les garçons et les filles afin de permettre le contrôle quant à leur vie reproductive et l'espacement des naissances.

Malheureusement, l'accès à l'information dans le domaine de la santé reproductive est loin d'être parfait. Ainsi, le Secrétariat estime que chaque année, 215 millions de femmes dans le monde n'ont pas accès à l'information et aux services nécessaires pour faire face à leur besoins matière de contraception moderne. Atteindre cet objectif contribuerait à diminuer la mortalité maternelle qui reste extrêmement élevée. Le

renforcement des questions de santé reproductive dans les systèmes de santé est dès lors des plus nécessaire.

La Belgique soutient les agences comme le FNUAP, l'OMS ainsi que l'UNICEF pour atteindre les Objectifs du Millénaire, également en matière de santé. Une aide seule n'est pas suffisante, la fixation de priorités en matière de santé reproductive par les pays aidés est également des plus importantes. La Belgique souhaite particulièrement appuyer la recommandation faite par le Secrétaire Général d'intégrer la démographie et la santé reproductive dans les plans de réduction de la pauvreté et d'atteinte des OMD.

2014 permettra au FNUAP d'analyser les progrès dans la mise en œuvre du plan d'action du Caire et de préparer la session spéciale de l'AG. Les recommandations de ce rapport permettront de poursuivre le suivi du plan d'action. La mise en œuvre du plan est en effet un défi continu et une voie vers un développement plus équitable et plus durable pour l'avenir de notre planète.